



Ordre du jour du Conseil Communal

Séance du 28 février 2017

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L1122-11 L1122-12, L1122-13 et L1122-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du **Conseil communal** qui aura lieu à la Salle du Conseil Communal de Resteigne – rue du Centre, 79/A - 6927 RESTEIGNE, le 28 février 2017 à 20 heure 00.

Ordre du jour

Séance publique

Urbanisme - Environnement - Logement

1. *CM - 88 - Rapport annuel du conseiller Energie - Approbation*
2. *LM - 2017 - 971 - Aide financière complémentaire de la Province de Luxembourg aux actions communales en faveur des agriculteurs - Proposition règlement*

Personnel

3. *VG-311 Personnel communal - Recrutement Agent Propreté Publique - Fixation des conditions de recrutement*

PCDR - Patrimoine

4. *ER - 560. Carrière de Resteigne : convention d'escalade avec le CAB.*
5. *ER - 506.11 Achat Parcelle Jean CÔME : estimation du CAL.*
6. *ER - 571.54 Mise à disposition de locaux pour la jeunesse de Tellin : location du garage n°2 aux anciens ateliers communaux*
7. *57. Pêche : Cahier des charges, clauses et conditions de cession des droits de pêche : avenant à l'article 15 "GESTION".*

Tourisme-Culture

8. *PD 641.8 - convention de partenariat entre la commune de Tellin et la commune de Wellin pour l'organisation de marchés du terroir et de l'artisanat*



Séance à huis clos

Fait à Tellin, le 17 février 2017

Par le Collège Communal,

La Directrice générale,

LAMOTTE A.

Le Bourgmestre,

MAGNETTE J.-P.

En vertu de l'article 21 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, la Directrice Générale et le Directeur Financier se tiendront à la disposition des conseillers communaux afin de leur donner des explications techniques nécessaires à la compréhension des dossiers : Sur rendez-vous.